

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

### Un diplôme ET un iPad? Pourquoi pas!

1. Afin d'être éligible, vous devez avoir obtenu votre sanction pour un programme offert en Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Cégep de Saint-Hyacinthe entre le 15 septembre 2018 et le 15 août 2019.
2. Vous pouvez participer à ce concours du 8 mai 2019 au 15 août 2019, jusqu'à 23 h 59. Pour ce faire, vous devez simplement avoir réussi toutes les compétences de votre programme avant la date limite.
3. Le prix est un (1) iPad 9,7 po, 32 go d'Apple, d'une valeur de 481,75 \$.
4. La personne gagnante sera tirée au hasard parmi tous les participants éligibles. Le nom de la personne gagnante sera annoncé 16 août 2019, à 12 h, sur la page Facebook du Bureau de la RAC du Cégep de Saint-Hyacinthe et la personne sera contactée par courriel ou par téléphone.
5. Le prix devra être réclamé au plus tard le 31 décembre 2019, à 16 h, au campus Les Galeries du Cégep de Saint-Hyacinthe, situé au 1225, rue Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8T8.
6. Tous les employé(e)s du Cégep de Saint-Hyacinthe ainsi que leur conjoint(e) ne peuvent participer à ce concours.
7. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
8. La personne gagnante devra permettre au Bureau de la RAC du Cégep de Saint-Hyacinthe, l'utilisation de la photo prise lors de la remise du prix à des fins publicitaires.